



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question au Gouvernement n° 744

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Raymonde Le Texier.

Mme Raymonde Le Texier. Madame la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, les 4 et 5 juin derniers, se sont tenues à Rouen les assises nationales des zones d'éducation prioritaire. Créées par Alain Savary, selon ses termes, pour «donner plus à ceux qui ont moins», elles ont, aujourd'hui, quinze années d'existence. Par leur relance, le Gouvernement a récemment exprimé la volonté de renforcer la politique en faveur de l'éducation des enfants les plus en difficulté.

M. Michel Bouvard. Sauf dans les zones rurales !

Mme Raymonde Le Texier. Nous allons en parler. Je souhaiterais, madame la ministre, que vous puissiez nous dire quels ont été les grands thèmes abordés à Rouen et quelles en seront les conséquences pratiques dans les prochains mois, tant pour les ZEP en milieu urbain que pour les ZEP en milieu rural dont il est souhaité, je crois, le maintien, voire l'extension.

Par ailleurs, un nouveau concept a émergé lors de ce colloque, celui des réseaux d'éducation prioritaire. Que recouvrent ces réseaux et quels sont les objectifs de leur mise en oeuvre ?

Enfin, M. le Premier ministre a conclu les assises de Rouen en énonçant clairement la volonté du Gouvernement de «faire échec à l'échec scolaire».

Madame la ministre, pouvez-vous, d'ores et déjà, nous éclairer sur les moyens que le Gouvernement envisage de prendre afin de relever cet ambitieux défi ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Je vous remercie, madame la députée, d'avoir souligné quelle était l'ambition des zones d'éducation prioritaire depuis quinze ans.

Les assises de Rouen avaient un objectif très simple: repérer après quinze années d'existence, les endroits où le dispositif fonctionne, à savoir les établissements classés en ZEP, c'est-à-dire accueillant des publics scolaires confrontés à des difficultés sociales, familiales et économiques, qui obtiennent des résultats scolaires égaux ou supérieurs à ceux des autres établissements scolaires. Nous savons maintenant où et pourquoi ça marche.

La méthode que j'ai annoncée à Rouen n'est peut-être pas spectaculaire mais elle me semble très efficace. J'ai indiqué les grandes orientations pédagogiques pour la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire. J'en ai cité une dizaine dont le recentrage des projets d'établissement sur l'acquisition des savoirs de base, en particulier l'expression orale et la lecture, le renforcement de l'éducation civique et de la morale citoyenne dans les établissements scolaires, l'instauration d'un lien de proximité et de coéducation avec les parents, la revalorisation du métier d'enseignant en éducation prioritaire.

Toutes ces actions seront mises en place dans le cadre des contrats de réussite que devra signer avec le recteur chaque collège avec les écoles du bassin scolaire qui en relèvent. C'est ce que j'appelle un réseau d'éducation prioritaire. C'est en fait une petite ZEP puisqu'on sait maintenant que c'est dans les bassins scolaires à dimension humaine que les chefs d'établissement peuvent connaître individuellement chaque élève et mettre en place un contrat de réussite.

Les recteurs disposeront d'un certain nombre de moyens pour répondre notamment à la demande de temps des équipes enseignantes pour mettre au point les projets, pour parler avec les élèves, pour travailler avec les parents d'élèves, pour évaluer leur travail et également pour pouvoir continuer à s'améliorer.

Le défi que nous avons à relever est celui de l'égalité scolaire, et je pense qu'avec la méthode très pragmatique que je propose, nous pouvons y parvenir.

Je voudrais, pour terminer, et sans vouloir polémiquer, relever que le précédent ministre de l'éducation, M. Bayrou, avait pris un soin méticuleux à ne pas prononcer une seule fois en quatre ans le mot de ZEP.

M. René Couanau. C'est faux !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. C'est dire le chemin qu'il nous reste à parcourir pour conforter les équipes de terrain et faire prévaloir la justice scolaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Arnaud Lepercq. C'est petit !

M. Eric Doligé. Vous êtes une provocatrice !

Données clés

Auteur : [Mme Raymonde Le Texier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 744

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 1998, page 5095

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 1998